



FLAXWEILER

## AVIS

Conformément à l'article 24(1) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur Marc Rollinger a introduit une demande d'autorisation concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole par une ferme pédagogique avec étable et salle de séjour à Beyren (EAU-AUT-26-0416).

Le Collège Echevinal,  
P. Ruppert, F. Rollinger, G. Heiderscheid

